

**Pour assurer la poursuite de la MISSION
de
la paroisse St-Germain**

Rapport du Comité aviseur

Déposé et présenté à l'Assemblée de Fabrique St-Germain

le 8 novembre 2014

Composition du Comité aviseur :

Dumais Denise

Jean Bruno

Khalil Louis

Leclerc Arthur, ptre

Lepage Jean-Claude

Ringuet Michel

Soucy Françoise

Couture Jacques, secrétaire

Rioux Richard, coordonnateur

Personne-ressource :

M. René Roy, président de la Fabrique St-Germain.

Table des matières

La première partie : Le rapport		Pages
Contexte		4
Travaux du comité.....		6
Chapitre	1 La paroisse St-Germain	7
Chapitre	2 Le budget d'opération	9
Chapitre	3 Les infrastructures	10
Chapitre	4 Les pistes de solutions	12
Conclusion et recommandations.....		14

La deuxième partie : Les **annexes** utiles à la compréhension du rapport.

Liste des annexes :

- 1- Lettres de Monseigneur Pierre-André Fournier (01-01-2014 et 25-02-2014)
- 2- Mandat du Comité aviseur
- 3- Mission de la paroisse St-Germain
- 4- Portraits des églises
- 5- Critères pour guider l'élaboration des solutions et recommandations
- 6- Vitalité des communautés et une action pastorale en évolution
- 7- Catéchèse (inscriptions et partenariat)
- 8- Fabrique St-Germain – État des résultats 2008 à 2013
- 9- Analyse financière des scénarios de fermeture d'églises
- 10- Valeur des immeubles et évaluation patrimoniale des églises du diocèse

Contexte

Le Québec a connu, durant la décennie 1960-1970, une période d'évolution socio-culturelle majeure désignée comme une « révolution tranquille ». L'accès à l'éducation supérieure était jusqu'alors réservé à une élite, essentiellement masculine, fréquentant des collèges privés qui étaient pour la plupart gouvernés par le clergé et les congrégations religieuses. La pratique religieuse, essentiellement de confession catholique, était quasi obligatoire. Outre Montréal, Québec et quelques autres agglomérations, la vaste majorité des Québécois et Québécoises vivait en milieu rural.

En seulement quelques décennies, l'accès à l'éducation supérieure s'est universalisé, une éducation laïcisée, ouverte à tous et à toutes, entre autres par l'implantation de collèges et d'universités sur l'ensemble du territoire. On observe une plus grande proportion de citoyens en milieu urbain et comme ailleurs en pays développé, on fait la promotion des libertés individuelles et de la démocratie. L'un des effets majeurs de cette évolution est la chute drastique de la pratique religieuse, évaluée à 8%.

La communauté rimouskoise a changé au diapason de cette évolution sociale généralisée. Alors qu'en 1960, on y construisait encore des grandes églises (St-Robert, St-Pie-X, Ste-Agnès) pour pallier au manque d'espace pour accueillir les fidèles, on a observé depuis nombres d'années une chute importante et constante de la pratique religieuse. De moins en moins de fidèles assistent aux célébrations. Il arrive que par le biais culturel plus que par conviction, plusieurs personnes ne côtoient l'église que lors des baptêmes, mariages et funérailles.

Or, chaque paroisse catholique est financièrement autonome, c'est-à-dire qu'elle doit générer suffisamment de revenus pour assumer ses charges financières, tant au niveau ressources humaines qu'en terme de frais de fonctionnement et d'entretien des infrastructures. Comme les revenus ne sont à toutes fins pratiques générés que par la capitation et les collectes lors des messes, on comprend aisément la difficulté pour les paroisses de faire face - à même des revenus qui, dans le meilleur des cas se stabilisent - à des charges croissantes, tout particulièrement à celles reliées au vieillissement des infrastructures.

Cette situation a déjà conduit la communauté catholique rimouskoise à effectuer en 2008 d'importantes opérations de rationalisation des dépenses, telles les fermetures de trois églises (Ste-Odile, Nazareth et St-Yves) et la fusion de neuf paroisses en une seule, la Paroisse St-Germain. Les constats qui avaient amené des changements en 2006

(Rapport du comité des réaménagements pastoraux de Rimouski, janv. 2006, page 22-23) sont encore plus dramatiques et plus interpellants aujourd'hui en 2014.

Malgré ces décisions difficiles, la situation financière de la paroisse demeure critique. On y observe, en effet, depuis six ans un déficit d'opération et ce, malgré une rationalisation des ressources humaines dédiées à la pastorale et à l'administration et un retard important des opérations d'entretien et de réfection des bâtiments.

Dans sa lettre du 1^{er} janvier 2014, (Annexe 1) Monseigneur Fournier invite les diocésains et diocésaines à regarder lucidement la situation de leur église et à voir si elle répond toujours aux besoins spirituels et pastoraux de la communauté actuelle.

C'est dans ce contexte que l'Assemblée de Fabrique St-Germain a confié à un comité aviseur indépendant le mandat (Annexe 2) d'étudier en profondeur la question et d'effectuer des recommandations afin d'assurer la poursuite de la mission évangélique de la paroisse. (Annexe 3)

L'Assemblée de Fabrique a aussi confié à un évaluateur, expert indépendant, M. Michel Thériault, le mandat d'évaluer le coût d'entretien et de réparations à court, à moyen et à long terme des six églises encore opérationnelles (Sacré-Cœur, St-Robert, Cathédrale, St-Pie-X, Ste-Agnès et Ste-Anne-de-Pointe-au-Père). Ce mandat a été réalisé et les « carnets de santé » ainsi produits ont été mis à la disposition du comité aviseur. Des modifications ont été apportées suite à une analyse par le comité aviseur. Elles ont été intégrées dans l'annexe 4 : Portraits des églises. Compte-tenu de l'importance des travaux à effectuer sur la Cathédrale, deux autres mandats d'évaluation, demandés par la Fabrique, ont été réalisés sur cet édifice: Rapport de la firme Dessau du 28-04-2014 et le rapport préliminaire de la firme Proulx et Savard du 30-06-2014.

Travaux du comité aviseur

Le comité aviseur s'est réuni à 10 reprises de janvier à octobre 2014, en plus de rencontrer différents intervenants (équipe diocésaine, équipe centrale de pastorale, personnes relais), de consulter la documentation pertinente et d'effectuer des visites d'édifices. Lors de ces rencontres, les membres ont pu examiner de nombreux dossiers comprenant des données précises, fournies avec empressement par les représentants de la Fabrique ou d'autres intervenantEs. Le comité a également élaboré un portrait détaillé de chacune des églises (Annexe 4) et plusieurs critères pour guider les choix de solutions et recommandations (Annexe 5).

Le comité s'en est tenu à l'examen de données factuelles. Il n'apparaissait pas du ressort du comité d'évaluer le degré de conscientisation des paroissiens ou des citoyens de Rimouski eu égard aux enjeux administratifs et sociétaux en question. Le comité n'a pas voulu non plus juger de l'acceptabilité sociale des hypothèses de solutions qui sont présentées dans ce rapport bien que, devant l'ampleur du problème, les membres du comité soient tous d'avis que des stratégies d'information et de consultation devront être mises en œuvre par la Fabrique avant de procéder aux opérations. De plus, devant l'ampleur des changements qui font l'objet des recommandations, nous croyons qu'il serait opportun que l'Assemblée de Fabrique s'adjoigne des personnes-ressources dans la mise en œuvre des opérations et des mandats à réaliser.

Enfin, la forme, la taille et l'efficacité de la structure administrative de la paroisse n'ont pas non plus fait l'objet d'analyses, le comité étant persuadé que les difficultés financières de la paroisse ne pouvaient être résolues par une simple remise en question de cette structure.

On trouvera donc dans ce rapport une première section présentant la structure et certains éléments qualitatifs de la paroisse St-Germain. Suivra une seconde section, plus quantitative puisqu'on y présente les données financières de la paroisse, soit son budget d'opération sur une base historique. Par la suite, on dressera le tableau des bâtiments (églises) dont la Fabrique est propriétaire en s'attardant sur leur « état de santé ». Enfin, seront présentés quelques scénarios de solutions et recommandations.

Chapitre 1 La Paroisse St-Germain-de-Rimouski en 2014

La paroisse St-Germain s'étend sur un vaste territoire et est, en conséquence, structurée en quatre communautés chrétiennes qui disposent de six lieux de culte, à savoir :

4 communautés locales	6 lieux de culte
<ul style="list-style-type: none">• St-Pie X• St-Robert et Ste-Odile• Ste-Anne, Ste-Agnès et St-Yves• St-Germain, Nazareth et Sacré-Cœur	<ul style="list-style-type: none">• St-Pie X• St-Robert• Ste-Anne• Ste-Agnès• Sacré-Cœur• Cathédrale

Ces églises ont des capacités d'accueil différentes (annexe 4). Certaines sont dotées de salles permettant d'y tenir d'autres activités (catéchèse, réunions d'organismes) et des revenus de location. Leurs taux de fréquentation aux célébrations liturgiques sont aussi variables. L'église Ste-Anne a par ailleurs la particularité d'être reconnue comme lieu de pèlerinage.

Le projet pastoral de la paroisse est structuré en trois volets :

- Formation à la vie chrétienne (catéchèse);
- Liturgie et vie communautaire;
- Présence de l'Église dans le milieu.

Sa structure organisationnelle est à la fois centralisée (l'équipe pastorale centrale fixe des orientations globales annuelles pour les quatre communautés) et décentralisée (chacune des quatre communautés est gérée par une équipe locale d'animation pastorale (ELAP)). Cette équipe locale est composée d'une personne par volet de pastorale, d'une personne relais qui crée des liens entre ces trois volets, d'une personne de l'équipe centrale et d'un prêtre. Des informations complémentaires se retrouvent en annexe 6

Une rencontre de l'équipe centrale de pastorale et de quelques personnes des équipes locales de pastorale a permis de dégager certains constats tels :

Des leaders actifs

Dans chaque communauté, un **noyau de leaders actifs** œuvre dans différents domaines, la pastorale incluse. Souvent, ces personnes sont soucieuses de se ressourcer et de se former. Elles assument un rôle de rassembleur, d'animateur et d'animatrice. Ce rôle, elles l'assument dans des projets et actions concrètes auprès de clientèles différentes et de tous âges : pauvres, malades, personnes âgées, jeunes, etc... Ces contributions sont d'autant plus valorisées et valorisantes qu'elles sont réalisées bénévolement.

L'animation

L'animation des communautés locales demeure difficile en termes de recrutement de personnes pour combler ces postes et de définition précise des rôles pour réaliser l'animation de la communauté locale.

Cette difficulté est plus marquée dans les communautés (dites orphelines) où il n'y a plus d'église (Nazareth, St-Yves). Plusieurs personnes de ces communautés n'ont jamais accepté la fermeture de leur église. Certaines ont même pris une distance (ou se sont retirées) face à la paroisse, à la vie communautaire et ne contribuent plus aux sources de revenus : capitations, collectes dominicales, dons, etc..).

Les prêtres

Les prêtres qui œuvrent principalement au niveau de la liturgie et qui travaillent en rotation dans les quatre communautés se sentent plus ou moins bien intégrés à la vie communautaire locale.

Actuellement, les trois prêtres affectés à la paroisse ont une moyenne d'âge de 73 ans. Leur disponibilité réduite conduit à un horaire de messes qui ne facilite pas toujours la fréquentation, par exemple, le samedi est moins attirant que le dimanche.

En plus du problème financier, d'ici 5-6 ans, le manque de prêtres posera un énorme problème à la réalisation de la mission de la paroisse St-Germain.

L'effritement du sentiment d'appartenance

Un phénomène plus urbain apparaît suite à des fermetures : les individus alternent de lieux de fréquentation aux célébrations liturgiques. Ils vont y chercher un service à l'heure qui leur convient. D'autres adoptent un lieu en particulier sans prendre part à la vie communautaire. Ce comportement reflète une évolution eu égard au sentiment d'appartenance à une communauté d'origine et à la motivation à s'y engager. Il est alors plus difficile de développer des projets rassembleurs, propres aux communautés dynamiques « tissées serrées ».

Chapitre 2 Le budget d'opération

En 2008, la communauté chrétienne rimouskoise a connu de grands chambardements : fermeture de trois églises et fusion des neuf paroisses existantes en une seule, la Paroisse St-Germain. On constate, dans le tableau qui suit, que ces opérations ont permis un certain rééquilibrage du budget puisque le déficit annuel d'opération qui se situait à plus de 300 000 \$ en 2008 est passé en 2013 à environ 60 000 \$, soit environ 6% des revenus. Donc, sans compter les pertes de 2014, on observe un déficit accumulé de près de 650 000 \$ depuis 6 ans et ce, alors que peu de dépenses ont été consacrées à l'entretien des bâtiments.

	2008	2009	2010	2011	2012	2013
Revenus	1 067 462	1 033 934	1 031 914	1 053 693	1 089 008	1 070 700
Dépenses	1 368 463	1 182 989	1 069 332	1 084 302	1 156 862	1 131 083
Déficit	301 002	149 055	37 418	30 414	67 854	60 383

Cependant, il faut réaliser que la paroisse a déjà effectué de fortes rationalisations de son personnel et qu'elle n'effectue pas tous les travaux requis en termes d'entretien et réparations des bâtiments, loin de là. Il s'avère malgré tout impossible de présenter un budget en équilibre et la paroisse, dans ces conditions, se placera dans un avenir rapproché en situation de déficit accumulé important.

Par ailleurs, pendant nos travaux, on a porté à l'attention du comité, une problématique particulière reliée à la vente du Centre civique effectuée par la Fabrique à la Ville de Rimouski en 1965. Vérification faite, les sommes dues par la Ville ont bien été versées à la Fabrique et on ne peut donc espérer améliorer la santé financière de la Fabrique par cette voie. Enfin, eu égard au partage des coûts de chauffage de la Cathédrale, même si aucune entente écrite n'est venue modifier l'entente qui prévalait entre la Fabrique et la Ville de Rimouski avant l'incendie du Centre civique, entente qui reposait sur le fait que la chaudière fournissait le chauffage du Centre civique et de la Cathédrale, il apparaît utopique de penser que la Ville pourrait continuer à partager ces coûts sans autre forme de compensation puisque la chaudière actuelle fournit exclusivement la Cathédrale.

L'analyse des bilans financiers de la Fabrique de 2008 à 2013, l'état des revenus détaillés de l'année 2012 et les impacts d'une fermeture éventuelle d'une église se retrouvent dans l'annexe 8.

Chapitre 3 Les infrastructures

La paroisse dispose présentement de lieux de culte qui présentent une capacité d'accueil beaucoup plus importante que nécessaire, l'assistance aux messes dominicales ne dépassant pas, le plus souvent, la moitié des places disponibles. Elle possède aussi des presbytères et des terrains sous-utilisés. Considérant que son budget d'opération montre une grande précarité, la paroisse ne peut pas conserver ce parc immobilier important.

Il s'agit de plus d'un parc vieillissant, construit à une époque où l'on voyait grand et où l'on se préoccupait peu des coûts de chauffage. On comptait alors sur des collectes spéciales pour assumer les coûts d'entretien et de réparations. Le tableau qui suit présente les coûts d'entretien préventif et correctif actuels pour les églises encore utilisées comme lieu de culte. Ces coûts sont répartis selon l'urgence des travaux à effectuer soit de court terme (0 – 2 ans) jusqu'à long terme (plus de 20 ans).

Résumé des coûts de remplacement (entretien préventif et correctif).

Données tirées des carnets de santé.

Durée	0 - 2 ans	2 - 5 ans	5 - 10 ans	Total 10 ans	10 -15 ans	20 ans et +	Grand total
Pointe-au-Père	62 000	50 800	141 000	253 800	56 500		310 300
St-Pie X	37 300	32 500	10 000	79 800	115 000		194 800
Ste-Agnès	82 000	75 500	49 500	207 000	3 000	118 000	328 000
Sacré-Cœur	25 000	165 000	38 000	228 000	55 000	110 000	393 000
St-Robert	74 000	77 000	50 000	201 000		380 000	581 000
Cathédrale	2 000 000	2 500 000	500 000	5 000 000			5 000 000
Total	2 280 300	2 900 800	788 500	5 969 600	229 500	608 000	6 807 100

La Cathédrale à elle seule constitue une problématique insurmontable dans un contexte de budget d'opération déficitaire, d'autant plus qu'elle ne peut pas être couverte par d'éventuelles subventions des fonds patrimoniaux gouvernementaux suite aux travaux de modernisation effectués dans les années '60. De fait, seules les églises St-Pie-X et St-Robert pourraient éventuellement être éligibles à de telles subventions advenant le déblocage de budgets additionnels pour les églises plus récentes.

On constate donc ici l'ampleur de la problématique financière de la Paroisse. Elle devrait minimalement consentir plus de 2 millions (2 000 000 \$) en travaux d'entretien et de réfection au cours des deux prochaines années et 4,5 millions de dollars d'ici 5 ans alors qu'elle présente déjà un budget déficitaire. La situation est quasi inextricable. C'est pourquoi, dans la perception du comité aviseur, ce bâti patrimonial ne peut être la seule responsabilité de la paroisse St-Germain mais plutôt celle de toute la communauté rimouskoise.

Chapitre 4 Des pistes de solutions

1. Augmenter les revenus

Est-il possible d'augmenter les revenus de la paroisse ? De façon récurrente, le comité ne le croit pas, du moins à court ou moyen terme. La laïcisation de notre société est une tendance lourde. À moins de changements très importants et pour le moins surprenants dans notre dynamique sociale, le taux de participation aux célébrations religieuses catholiques n'augmentera pas et, en conséquence, il semble utopique de croire que les sommes recueillies en capitations, collectes dominicales et dons pourraient croître de façon notable. De plus, lorsqu'on considère les jeunes générations comme perspective de relève, la fréquentation et les inscriptions à la catéchèse (25%) (Annexe 7) ne sont pas des indicateurs prometteurs.

Peut-on envisager des opérations ponctuelles de financement? De petites opérations du genre soupers communautaires, bazars, etc. certainement, et il serait même souhaitable que la Fabrique encourage ces opérations. De petites collectes ciblées pour réparer un élément ou l'autre d'une église, cela aussi devrait être envisagé. Mais si l'on veut considérer une grande campagne majeure de financement pour combler tous les coûts, par exemple, la remise en état de la Cathédrale, le comité croit peu probable que celle-ci puisse connaître un succès si elle ne relève que de la Fabrique. On doit rappeler que les Rimouskois ont récemment été sollicités pour la réfection de l'archevêché, une campagne qui a été profitable, mais les citoyens comprendront-ils que l'on n'ait pas du même souffle réparé la Cathédrale? Peu de citoyens font en effet la différence entre les structures administratives que sont les diocèses et les paroisses.

Une avenue évidente pour générer des revenus serait de vendre des actifs pour créer un fonds qui servirait à la mise à niveau des édifices qui demeurerait la propriété de la Fabrique. Cependant, la Fabrique a connu en ce sens des succès mitigés lors de telles opérations. Si l'église Ste-Odile a aujourd'hui une nouvelle vocation, la vente de l'église St-Yves a été un échec, (vendu pour l'arrage des taxes, ne rapportant pas de revenu) et l'église de Nazareth n'a pas encore trouvé preneur et continue de se détériorer.

Enfin, certaines paroisses du diocèse ont réussi à conserver leur église en partageant les coûts de fonctionnement avec la municipalité et ce, contre une utilisation partagée de l'édifice. Cette voie pourrait-elle être envisagée ici? C'est dans cet esprit que nous avons rencontré les représentants de la Ville de Rimouski afin de les sensibiliser à nos constats et d'échanger sur de possibles partenariats.

2. Diminuer les dépenses

Nous l'avons déjà mentionné, les dépenses liées à l'embauche de personnel nous semblent minimales. Une grande partie des tâches pastorales est assumée par des bénévoles et les quelques personnes rémunérées le sont à des taux très bas et souvent pour un nombre d'heures inférieur à celui des heures réellement travaillées. Par ailleurs, si la Fabrique assume actuellement des dépenses en vertu d'ententes ou de contrats qui ne sont pas en lien direct avec sa mission, elle devrait y mettre fin.

D'autres frais liés à l'entretien des bâtiments, tels le chauffage ou les ressources humaines requises, sont incompressibles et ne peuvent que croître, à moins que l'on diminue le nombre d'édifices à entretenir. Ici encore, la seule solution envisageable est donc celle de se départir de l'une ou l'autre ou de plusieurs églises.

Conclusion et recommandations

Il apparaît au comité que la seule voie possible pour équilibrer le budget de la Fabrique consiste en la vente d'une partie de ses actifs (biens meubles, terrains, édifices). À noter que la *Loi sur les fabriques* donne toute autorité à la Fabrique St-Germain de procéder en ce sens. Cependant, il faut savoir que le diocèse incite les Fabriques à procéder à une consultation avant toute vente d'actifs.

Par ailleurs la Fabrique ne peut pas se transformer en un organisme de protection du patrimoine bâti. Si une église est considérée comme patrimoniale, si elle devient un bien identifié dans l'héritage collectif d'une communauté élargie qui englobe tous les citoyens plutôt que le nombre limité des fidèles pratiquants, c'est à cette communauté élargie de prendre, si elle le souhaite, la responsabilité de conserver ce patrimoine et d'en assurer l'entretien. Par contre, la Fabrique ne peut, en toute logique, conserver la propriété et l'usage exclusif d'un bâtiment tout en demandant à une communauté élargie d'en assurer la préservation en prétendant qu'il s'agit d'un bien patrimonial.

Il nous apparaît important, avant de considérer les questions de vente d'actifs, d'effectuer quelques recommandations générales touchant certains aspects de la pastorale et de la vie communautaire dans la paroisse.

1. Que chaque secteur (communauté locale) mette sur pied un comité pour soutenir le marguillier ou la marguillière afin d'identifier des projets rassembleurs qui répondent aux besoins, et de trouver de nouvelles activités de financement (ou levée de fonds) pour assurer l'équilibre budgétaire de la paroisse.

Et advenant la fermeture d'églises :

2. Que l'Assemblée de Fabrique réalise des rencontres publiques d'information avec des objectifs d'écoute (consultation) et d'information sur les constats et solutions envisagées.

3. Que l'Assemblée de Fabrique se dote d'un plan de gestion du changement comportant un plan d'action et des mesures de soutien aux personnes qui auront à vivre ces changements plus ou moins difficilement.

4. Que l'équipe de pastorale centrale, les équipes locales (ÉLAP) et l'Assemblée de Fabrique développent en collaboration des activités précises dans un plan de gestion du changement pour diminuer ces effets négatifs.

Le comité en vient maintenant au point crucial du présent rapport, la vente d'actifs et émet ses recommandations à cet effet.

A. La Cathédrale : un cas particulier.

- Considérant l'ampleur des travaux de réparations à effectuer sur ce bâtiment;
- Considérant les sommes très importantes requises pour procéder à ces réparations ;
- Considérant l'urgence d'agir devant les dangers d'accident et la détérioration rapide d'éléments structuraux du bâtiment ;
- Considérant le peu de moyens financiers de la Fabrique et le manque de réserve au budget pour l'entretien et les réparations ;
- Considérant l'impossibilité pour la Fabrique de procéder, à elle seule, à une levée de fonds qui permettrait de procéder aux réparations et d'assurer par la suite un entretien adéquat du bâtiment ;
- Considérant que la Cathédrale est l'église diocésaine ;
- Considérant que la Cathédrale est un bâtiment patrimonial emblématique de Rimouski ;

Le comité recommande :

5. Que la Fabrique effectue, dans les plus brefs délais, une démarche auprès de l'Évêché et de la Ville de Rimouski afin de les informer :

- 1- qu'elle n'est plus en mesure d'assurer l'entretien du bâtiment ;
- 2- qu'elle devra cesser d'utiliser la Cathédrale pour le culte et pour toute autre forme d'usage (concerts, réunions, etc.) à compter du 6 avril 2015 (après Pâques).
- 3- qu'elle leur demande de prendre le leadership de la prise de décision en vue du maintien de cet édifice patrimonial et de la recherche des moyens nécessaires à ce maintien.

6. Que la Fabrique procède à la sécurisation du site, *en utilisant le capital récolté lors de la campagne dédiée à la réparation.* (Par exemple : délimitation d'une ceinture de circulation interdite au pourtour du bâtiment, réparations pour prévenir la chute possible de matériaux à l'extérieur du bâtiment et réparations de certains plafonds à l'intérieur).

B. Les actifs, autres que les églises

7. Que la Fabrique dresse une liste de ses actifs qui ne sont pas requis pour l'exercice de sa mission et qu'elle les mette en vente dans les meilleurs délais. On entend ici, à titre d'exemples : les biens meubles, les terrains, l'église de Nazareth. Que les sommes ainsi recueillies soient placées dans un fonds réservé (réserve de remplacement) à l'entretien des bâtiments qui demeureront la possession de la Fabrique.

8. Que la Fabrique procède à la vente ou à la location de bâtiments autres que les églises (les presbytères) dont elle peut se départir. Que les sommes ainsi recueillies soient placées dans un fonds réservé à l'entretien des bâtiments qui demeureront la possession de la Fabrique.

C. Les églises

On évalue qu'environ 1500 fidèles assistent aux messes dominicales. Ainsi, une église de 800 places pourrait aisément accueillir tous les fidèles en tenant deux ou trois célébrations par fin de semaine. Il pourrait cependant être souhaitable, pour quelque temps encore, de conserver une plus grande capacité d'accueil et plus d'un lieu de culte pour permettre la tenue des cérémonies plus courues (Noël, Pâques) et d'autres célébrations sacramentelles (baptêmes, confirmation, mariages, funérailles). Mais il demeure impératif de diminuer radicalement les dépenses de fonctionnement (chauffage, entretien régulier), et il faut rappeler encore que la Fabrique n'a pas les moyens d'effectuer les réparations requises sur tous ces bâtiments.

Notons qu'il ne faut pas attendre de revenus trop importants de la vente des églises. De fait, pour certaines d'entre elles, on pourra s'estimer heureux de s'en départir contre la valeur du terrain. La vente de ces bâtiments vise donc d'abord l'économie des coûts annuels d'entretien régulier et des coûts de réparation à court terme identifiés dans les « carnets de santé ».

Ainsi, considérant que les églises Ste-Agnès et Sacré-Cœur pourraient présenter un certain intérêt pour d'éventuels investisseurs ; considérant la valeur des terrains où elles sont situées et la proximité d'autres lieux de culte, il est recommandé :

9. Que la Fabrique mette en vente l'église Ste-Agnès dans les meilleurs délais et en prévoit la fermeture le 6 avril 2015 (après Pâques).

10. Que la Fabrique mette en vente l'église Sacré-Cœur dans les meilleurs délais et en prévoit la fermeture le 6 avril 2015 (après Pâques).

L'église Ste-Anne de Pointe-au-Père est un lieu de pèlerinage diocésain. Ainsi, puisque, de l'avis du comité, la Fabrique n'a plus les moyens d'entretenir adéquatement cet imposant bâtiment, il est recommandé :

11. Que la Fabrique :

- A) Effectue une démarche auprès du diocèse pour évaluer son intérêt à contribuer au financement du fonctionnement de cette église;
- B) Et, qu'en fonction de la réponse du diocèse, attendue au plus tard le 31 mars 2015 :
 - 1- soit, elle accepte d'y maintenir les activités de culte pour un temps à déterminer en fonction de l'évolution de la pratique religieuse et des budgets;
 - 2- soit, elle procède à la fermeture de l'église à compter de l'automne 2015.

Enfin, il est recommandé :

12. Que la Fabrique maintienne les activités régulières aux églises St-Robert et St-Pie-X et procède aux entretiens et réparations requises sur ces bâtiments.

Le comité réalise l'ampleur des opérations identifiées ici et en conséquence recommande :

13. Que la Fabrique se fasse accompagner par un ou des professionnels compétents tant en matière de finances que de courtage immobilier afin d'agir avec efficacité et d'obtenir la meilleure offre (prix) possible, en tout respect de la nature même de ces bâtiments.

14. Que la Fabrique se fasse accompagner par un ou des professionnels compétents pour la réorganisation pastorale et administrative de la paroisse, afin qu'elle poursuive adéquatement sa mission.